

Les journées du BJDU

Le rendez-vous incontournable des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement !

2 jours (14 heures)

Présentiel ou classe à distance

à partir de

1 595 € HT par personne (TVA en vigueur)

 **Repas inclus en présentiel**

Contenu mis à jour le 06/10/2026. Document téléchargé le 09/10/2026.

Les journées du BJDU sont l'occasion de voir l'ensemble des actualités législatives, réglementaires et jurisprudentielles en droit de l'urbanisme. Et l'année 2026 a été riche en textes !

Le droit de l'urbanisme connaît une accélération de ses réformes, portée par la nécessité de répondre à des enjeux multiples : sobriété foncière, transition énergétique, simplification administrative et relance du logement. La digitalisation des procédures, désormais obligatoire dans de nombreuses communes, vise à moderniser la gestion des demandes d'autorisation. Parallèlement, l'allongement des délais de validité et l'assouplissement des règles de transformation des bureaux en logements traduisent une volonté d'adaptation au contexte économique et à la crise du logement.

Enfin, la loi sur la simplification du droit de l'urbanisme ambitionne de rendre plus lisible et plus opérationnel un droit souvent jugé trop complexe par les collectivités et les opérateurs.

Comme chaque année, le point sera fait en matière réglementaire et jurisprudentielle sur la planification ainsi que sur les procédures de préemption et d'expropriation.

Afin de faire le point sur ces nouveautés et sécuriser au mieux vos opérations d'aménagement, **EFE** vous propose d'assister à son grand rendez-vous annuel afin de décrypter toutes ces nouvelles normes. Fortes de leur succès, les Journées du BJDU réunissent chaque année les membres les plus éminents du Conseil d'État et les meilleurs experts du droit de l'urbanisme. En 2026, la conférence aura lieu à l'Hôtel Marriott Champs-Élysées, Paris 8e.

Objectifs

- Cette formation a pour objet d'apporter aux professionnels concernés par le droit de l'urbanisme et de l'aménagement tous les éléments nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre des derniers textes législatifs et réglementaires
- Au cours de ces 2 jours, les participants bénéficieront d'un panorama complet de la jurisprudence de l'année 2026 et d'une analyse précise de ses implications pratiques.

Compétences acquises

Maîtriser tous les nouveaux textes règlementaires et toute la jurisprudence de l'année écoulée en droit de l'urbanisme.

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués.

À qui s'adresse cette conférence ?

- Élus chargés de l'urbanisme et de l'aménagement
- Secrétaires généraux et leurs adjoints
- Membres des directions de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'action foncière
- Responsables du droit des sols et des autorisations de construire
- Directeurs des services techniques
- Directeurs juridiques et contentieux
- Ingénieurs et chargés d'études en urbanisme
- Agences d'urbanisme et de développement
- Bureaux d'études et de conseils, CAUE
- Établissements publics d'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Urbanistes, architectes, géomètres-experts, promoteurs immobiliers
- Avocats, juristes, notaires et conseils auprès des collectivités territoriales
- DDE, OPAC, entreprises publiques locales, et CCI

Programme

Les journées du BJDU

PLANIFICATION

Repenser les modèles d'aménagement à l'heure de la sobriété foncière

Assouplissement du ZAN : quel état d'avancement des différentes initiatives législatives ?

- Assouplissement de 20 % du ZAN ?
- La loi de simplification de la vie économique et la censure de la disposition par le Conseil constitutionnel en tant que cavalier législatif

- Une éventuelle reprise dans le projet de loi sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales ?
- Le report *sine die* de la proposition de loi TRACE

Comment traiter les grands projets générateurs de consommation foncière ? De la pratique à la loi ou de la loi à la pratique

- Rationaliser les projets d'infrastructures
- Favoriser la logistique en étages
- Préserver les projets stratégiques industriels et d'infrastructures
 - L'ouverture législative
 - Le "resserrement" jurisprudentiel
- Le cas particulier des data centers
 - Les dispositions favorables de la loi de simplification de la vie économiques
 - La prudence des règlements locaux : l'exemple du SDRIF-E en Ile-de-France et de la politique de l'agrément Ile-de-France

La transformation immobilière : des opérations nécessaires et complexes à l'équilibre économique fragile

- L'enjeu : concilier le ZAN, les transitions, le développement économique et la crise du logement
- Un mouvement national de transformation de locaux d'activité en logement
- Un foncier économique saturé à optimiser :
 - Densifier les ZAE ? Promouvoir leur mutation vers plus de mixité fonctionnelle ?
 - Requalifier les centralités, les zones périphériques et les espaces publics
 - Sans oublier la renaturation des sols dégradés
- Selon quel modèle économique ?
 - Rapport de l'IGF et du IGEDD
 - Réflexions du Sénat

Quelles sont les évolutions jurisprudentielles majeures en matière de planification ?

- Possibilité d'imposer l'usage de matériaux sur une construction protégée par un PLU
 - CE, 13 juillet 2026, association des propriétaires de chaumières en Brière
- Comment s'apprécie la compatibilité d'une opération d'aménagement autorisée par un permis de construire avec le document d'orientation et d'objectifs d'un schéma de cohérence territoriale ?
 - CE, 20 mai 2026, SCCV Les Villas de Jouvence c/ Commune de Mérignies
- L'encadrement suffisant de l'exception à la règle générale du PLU
 - CE, 28 janvier 2026, ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation

AUTORISATIONS D'URBANISME

Actualité législative et réglementaire des autorisations d'urbanisme

Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique : quelles nouveautés en matière d'urbanisme ?

- Comment l'article 46 de la loi renforce-t-il les possibilités de dérogation et de majoration des règles du PLU au profit des projets liés à la performance énergétique et aux énergies renouvelables ?
- Quelles sont les nouvelles marges de manœuvre offertes aux collectivités et aux porteurs de projets concernant les règles de hauteur, de gabarit et d'emprise au sol ?
- Dans quelles conditions les autorités compétentes peuvent-elles désormais accorder des dérogations au PLU pour les installations d'énergies renouvelables, les réseaux de chaleur ou les revêtements réfléchissants en toiture ?
- Comment l'article 47 fait-il évoluer l'obligation de solarisation ou de végétalisation des toitures des bâtiments neufs ou faisant l'objet de rénovations lourdes ?
- Dans quels cas les revêtements réfléchissants peuvent-ils se substituer à la végétalisation ou à la solarisation des toitures, et selon quels critères techniques et réglementaires ?
- En quoi la suppression de l'audition obligatoire du pétitionnaire devant la CDPENAF simplifie-t-elle l'instruction des projets photovoltaïques en espaces naturels, agricoles et forestiers ?
- Quels impacts ces différentes mesures auront-elles sur l'accélération des projets d'énergies renouvelables et sur les pratiques des collectivités, des services instructeurs et des porteurs de projets ?

Décrets de simplification : Quels impacts sur les autorisations d'urbanisme ?

- Décret n°2026-117 du 20 février 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et leurs groupements
 - Nouveau cas de dispense sous conditions pour les pompes à chaleur, modification du régime de délivrance de l'attestation de non-contestation de conformité des travaux
- Décret n°2026-302 du 21 avril 2026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets
 - Quels sont les projets et actes concernés par le bloc de compétence dérogatoire au profit des cours administratives d'appel depuis le 1er juillet 2026 ?
 - Quelles conséquences pour les projets situés dans les opérations d'intérêt national et les grandes opérations d'urbanisme ?
 - Quel est le nouveau régime contentieux applicable aux actes autorisant ces projets ? (délai de jugement, notifications du recours, cristallisation des moyens, effet du recours gracieux)
- Décret n°2026-674 du 27 juillet 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et leurs groupements
 - Quelles mesures de simplifications pour les autorisations d'urbanisme ?
 - Réduction du champ du permis d'aménager des lotissements en secteurs protégés : quelle conséquence pratique à compter du 1er septembre 2026 ?
 - Prorogation de la durée de validité des autorisations d'urbanisme relatives à des projets d'énergie renouvelable : quelle sécurisation apportée par le décret pour ces projets ?
 - Recours contre les décisions des ABF et nouvelle compétence du Préfet de département
 - Quelles dispositions particulières pour les demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ?

Quelles sont les évolutions jurisprudentielles ?

- L'administration peut-elle s'opposer à un lotissement au motif qu'elle n'est pas en mesure d'indiquer dans quels délais et par qui seront réalisés les travaux d'assainissement nécessaires ?
 - CE, 2 mars 2026, Société La Caravelle
- Le maire qui ordonne l'interruption de travaux réalisés par le titulaire d'un permis de construire, au motif que ceux-ci ne sont pas autorisés par le permis délivré, a-t-il compétence liée ?
 - CE, 2 mars 2026, SCI 27
- Le juge du contentieux de l'urbanisme peut-il se fonder sur des éléments issus de Google Earth qu'il a lui-même recueillis ?
 - CE, 30 décembre 2025, Sociétés Groupe A et A Novelis et Cube Développement
- Lorsqu'un TA statue sur un recours dirigé contre un refus de délivrer un certificat de permis de construire tacite, son jugement est-il rendu en premier et dernier ressort ?
 - CE, 2 mars 2026, Commune d'Hyères
- La régularisation du permis de construire est-elle possible lorsque le terrain d'assiette du projet est devenu inconstructible ?
 - CE, Sect, 31 mars 2026, Commune de Tourrette-Levens et a.
- Les dispositions de l'article L. 600-3-1 du code de l'urbanisme, qui instituent une présomption d'urgence lorsque le recours contre un refus d'autorisation d'urbanisme est assorti d'un référé-suspension, s'appliquent-elles aux référés dirigés contre les décisions retirant une décision de non-opposition ou un permis ?
 - CE 17 juin 2026, Commune du Quesnoy
- Les requérants qui ont conclu une promesse de vente sur une parcelle voisine trois jours après l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire peuvent-ils faire valoir utilement les circonstances tirées de ce qu'ils ont été convoqués par le notaire avant l'affichage et qu'ils ont eux-mêmes déposé une demande de permis avant cette date pour échapper à l'irrecevabilité de principe prévue par l'article L. 600-1-3 du code de l'urbanisme ?
- Le juge peut-il rejeter par ordonnance, comme manifestement irrecevable, une demande tendant à l'annulation d'un permis de construire au motif que l'intérêt invoqué par le requérant est né postérieurement à la date de l'affichage en mairie de la demande de permis, sans avoir au préalable invité les requérants à régulariser leur requête et sans les avoir informés des conséquences qu'emporterait un défaut de régularisation de celle-ci ?
 - CE, 7 juillet 2026, Gimbert, n° 505473
- Le permis de construire modificatif peut-il être légalement délivré après achèvement des travaux ?
 - CE, 11 juin 2026, M. Monnier-Besombes c/ Commune de Saint-Restitut

Les journées du BJDU

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Quels sont les derniers textes impactant les plans, programmes et projets ?

- Mise à jour du guide de lecture de la nomenclature (rubrique 39) : les précisions apportées aux notions d'opération d'aménagement et de terrain d'assiette
- Révision de la liste des plans et programmes soumis à évaluation environnementale (rapport IGEDD de janvier 2026)
- Prise en compte croissante des enjeux climatiques dans l'évaluation environnementale (synthèse annuelle 2024 des autorités environnementales)
- Quelles évolutions concrètes issues des décrets parus en 2025 et 2026 ?
 - Suppression des autorisations tacites pour les projets soumis à EE (décret du 29 décembre 2025)
 - Transfert des missions d'autorité environnementale à l'IGEDD et ajustements relatifs à la CNDP (décret du 2 mars 2026)

Influence de la jurisprudence sur le cadre juridique des projets d'aménagement : quels sont les arrêts importants à retenir en 2025 et 2026 ?

- Limites aux modifications des PLUi après enquête publique (CAA Nancy, 2026)
- Absence d'évaluation environnementale rendant illégale la DUP – vice non régularisable (TA Orléans, 27 novembre 2025)
- Projets d'énergie et ICPE :
 - Refus d'une autorisations environnementales en l'absence de demande de dérogation espèces protégées (CE, 22 décembre 2025)
- Projets complexes :
 - Possibilité de séquencer les autorisations relatives à un Datacenter (CAA Versailles, 2 avril 2026)
- Projets d'envergure et régimes dérogatoires :
 - Spécificités des projets liés aux grands événements (JOP 2030, jurisprudence SOLIDEO)
- Accès à l'information environnementale : identification préalable possible des demandeurs (CJUE, 15 janvier 2026)
- Nature juridique des décisions de dispense d'évaluation environnementale :
 - Mesures préparatoires insusceptibles de recours (CE, mars et avril 2026)
- Qu'est-ce qu'un projet d'intérêt national majeur au sens de l'article L.300-6-2 du CU ?
 - CE, 6 février 2026, Association Notre affaire à tous

Participation du public : quelles nouveautés en la matière en 2026 ?

- Allègements des procédures d'urbanisme et de participation du public pour les JOP 2030 (loi du 20 mars 2026)
- Champ d'application de la participation du public :
 - Soumission des arrêtés de zones vulnérables à participation du public (CAA Versailles, 26 février 2026)
 - Convention d'Aarhus : la participation du public n'est pas exigée avant le dépôt d'une demande (CE, 2 mars 2026)

URBANISME COMMERCIAL

Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique : quelles nouveautés en matière d'urbanisme commercial ?

- Les nouvelles dispositions sur les autorisations d'exploitation commerciale (AEC) : quels enjeux ?
- Les nouvelles dispositions sur les établissements recevant du public (ERP)

Quelles jurisprudences importantes en matière d'AEC en 2026 ?

- CE 13 mai 2026 CNAC c/ société Longévit, req. n°496752 (revoyure)
- CE, 8 avril 2026, Société générale de distribution en Guyane, req. n° 497528 (PC valant AEC)
- CE, avis, 8 avril 2026, req. n° 510652 (drive, artificialisation des sols, revoyure)
- CE 7 avril 2026 Sociétés Damylu, Match et Carrefour, n° 497595 (ORT, artificialisation des sols)
- CE 23 décembre 2025 Société Vaudry Distribution, req. n° 494747 (ORT, artificialisation des sols)
- CE 9 décembre 2025 CNAC, req. n° 470864, (motifs refus CNAC)
- Textes réglementaires sur la solarisation et végétalisation des parcs de stationnement
 - CE, 26 juin 2026, La FACT, req. 493946.

AMENAGEMENT ET LOTISSEMENTS

Quelles nouveautés en matière d'aménagement de lotissements ?

- Permis de construire, permis d'aménager, moment de la division foncière et terrain d'assiette pour l'application des règles d'urbanisme en lotissement
 - CE 13 février 2026 M. et Mme E., req. n° 501671
- Un compromis de vente dans le délai de validité d'un lotissement sans travaux permet-il de bénéficier de la cristallisation des règles d'urbanisme ?
 - CE, 13 mars 2026, Commune de Gex 495524
- Quel est l'impact immédiat de cette division anticipée sur l'application globale des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?
- De quelle manière cette nouvelle chronologie sécurise-t-elle la cristallisation des règles d'urbanisme pour les porteurs de projets ?
- Pourquoi l'achèvement matériel des travaux d'aménagement par le lotisseur est-il décorrélié de la naissance juridique du lot ?
- Quelles stratégies opérationnelles adopter pour intégrer ces avant-contrats dans le calendrier de dépôt de vos permis de construire ?

MAÎTRISE FONCIERE

Quelles nouveautés jurisprudentielles ?

- La circonstance que la date de réalisation effective du projet justifiant l'exercice du droit de préemption ne puisse pas encore être déterminée, en raison notamment de la nécessité d'acquérir au préalable d'autres biens situés à proximité, fait-elle par elle-même obstacle à la mise en œuvre de ce droit ?
 - CE, 25 mars 2026, Etablissement public foncier d'Île-de-France
- En matière d'expropriation, encadrement de l'évaluation des terrains à bâtir dans les zones d'aménagement concerté multi-sites

- Cons Const. 19 juin 2026, n°2026-1206 QPC

Intervenants

Sébastien FERRARI

Agrégé des Facultés de Droit –
Ancien maître des requêtes en
service extraordinaire, UNIVERSITE
DE GRENOBLE

Laura CECCARELLI-LE GUEN

Avocate Associée – chargée
d'enseignement au sein de l'école
urbaine de Sciences Po, FRÊCHE &
ASSOCIÉS

Laetitia SANTONI

Avocate Associée, EY Société
d'Avocats

Dominique MORENO

Responsable du Pôle de
développement économique
régional, CCI PARIS ILE-DE-
FRANCE

Elsa SACKSICK

Avocate Associée, spécialiste en
droit public, ADDEN AVOCATS

Damien BOTTEGHI

Directeur de la DHUP, Ministère de
la Transition écologique

Thomas SIMON

Avocat Associé, MASSAGUER &
SIMON AVOCATS

Isabelle CASSIN

Avocate Associée, GENESIS
AVOCATS

Michaël MOUSSAULT

Avocat associé, directeur général,
ARKEN AVOCAT

Malicia DONNIOU

Avocate Associée, GINKGO
AVOCATS

Xavier DE LESQUEN

Avocat Associé, LACOURTE
RAQUIN TATAR

Sessions

À distance

Du 1 décembre 2026 au 2 décembre 2026

Paris

Du 1 décembre 2026 au 2 décembre 2026